RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

St Gilles Gillis 1060

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
(PERMIS OU CERTIFICAT)

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

-Adresse du bien : Avenue des Villas 4a
-Identité du demandeur : Madame Perrine HOU
-Demande de : permis d'urbanisme PU2019-6: Changer la destination d'un commerce/logement en équipement de santé, avec couverture de cour et modification des châssis

Nature de l'activité principale : équipement d'intérêt collectif ou de service public

Zone : PRAS : zones d'habitation
☑ en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
☑ en liseré de noyau commercial
RCU : Règlement communal d'urbanisme zoné « Quartier de l'Hôtel de Ville »

Motifs principaux de l'enquête :
application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
application de l'art. 153 du CoBAT (dérogation aux règlements d'urbanisme)
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

L'enquête publique se déroule :

À partir du **22/06/2020** et jusqu'au **06/07/2020** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :
https://data.urban.brussels/be/fr/enquetes_publiques
Le dossier est également consultable, exclusivement sur rendez-vous pris par téléphone au 02/536.02.15 ou par mail : urbanisme.1060@stgilles.brussels au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités ; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et exclusivement sur rendez-vous :

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 12h et le mardi entre 15h et 20h

Nous vous encourageons vivement à privilégier la consultation du dossier sur le site
https://data.urban.brussels/be/fr/enquetes_publiques
Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
  - À l'adresse mail : urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be
  - à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement et exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation devra le formuler expressément dans ses observations ou réclamations.
La commission de concertation se tiendra le mardi 25 août 2020 entre 8h et 19h.

- Le lieu sera précisé dans la convocation.

L'ordre du jour de la commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles le 17/06/2020.

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,

Laurent PAMPFER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Catherine MORENVILLE,
Echevine de l'Urbanisme.

COMMUNE DE SAINT-GILLES
SERVICE URBANISME

ENQUETE PUBLIQUE
(Publicité légale)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Transmis au service Prévention / Stewards , pour vérification sur place et à retourner au service de l'Urbanisme immédiatement après expiration du délai.

Chantier : Avenue des villas 4a

Date d'affichage : 19/06/2020

Date d'expiration du délai pour les observations et réclamations : 06/07/2020

Le soussigné, agent délégué de l'Administration communale de Saint-Gilles, certifie que l'avis ci-annexé a été affiché sur affiches rouges de format DIN A3 (l'affiche doit se trouver à 1m50, aux accès du bien concerné et à cent mètres de part et d'autre le long de la voie publique ou aux premiers carrefours).

Saint-Gilles, le

(signature)